



« Politiques européennes en région Euro-méditerranéenne : Défis actuels et enjeux d'avenir »

Comme l'a expliqué dans son introduction, Roland Biache, secrétaire exécutif du

Réseau Euromed France, administrateur de la Plate-forme non gouvernementale Euromed et délégué général de Solidarité laïque, « organisé par le Réseau Euromed France, ce séminaire de travail est l'occasion pour les membres actifs du réseau de se retrouver autour d'intervenants intéressants et d'interpeller les élus au Parlement européen ».

« Le REF est la partie française de la Plate-forme non gouvernementale Euromed qui existe depuis les années 2000 et le forum de Marseille. Le conseil d'administration du REF a trouvé intéressant d'inscrire ce séminaire national de réflexion dans le cadre de la semaine européenne « pour une Europe sociale et solidaire dans le monde ». Nous avons ainsi dans l'idée le fait que nous parlons beaucoup de l'Union pour la Méditerranée depuis quelque temps, sans doute beaucoup trop au regard de ce qui en résulte pour le moment.

L'action de la plate-forme Euromed vise à :

- promouvoir le rôle et la place de la société civile dans tous les échanges et les partenariats euro-méditerranéens
 - créer les conditions d'un dialogue respectueux de l'indépendance, de l'autonomie et de la place de chacun entre pouvoirs publics et acteurs de la société civile.
 - organiser les foras civils : préparation à travers les consultations locales, le déroulement du forum civil et le suivi des recommandations.
- La principale source de financement de la plate-forme non-gouvernementale Euromed provient de la Commission européenne, tandis que le financement du réseau Euromed France est assuré actuellement par le ministère des affaires étrangères et des affaires européennes.

Séminaire organisé le 12 mai 2009 à Paris à la Représentation du Parlement européen et de la Commission européenne en France



Roland Biache.

Premier bilan à chaud du séminaire

Roland Biache : « La Méditerranée est un sujet central des relations internationales même s'il est sans doute moins mobilisateur dès lors qu'on ne l'aborde pas sous le seul prisme du conflit israélo-palestinien dont on sait que tant qu'il ne sera pas résolu, toute avancée positive sera hypothéquée.

Les interventions furent de qualité, à la hauteur de nos espérances. Dommage que nous n'ayons pas réussi à élargir le cercle des personnes intéressées même si nous avons réussi à toucher des gens que nous ne connaissions pas.

Il a beaucoup été question de l'Union pour la Méditerranée (UPM) lors de ce séminaire car la Plate-forme Euromed a bien évidemment été percutée par la création cette UPM, sur laquelle nous avons un regard critique. Ce projet suscite beaucoup de questions, dans la mesure où il a été monté de façon quelque peu bizarre par les autorités françaises.

Quand on se veut un pays phare de l'Union européenne, il n'était pas très adroit de monter ce projet dans un premier temps totalement en dehors de l'Union.

Il y a eu toute une série de maladroites au moment de la constitution de cette Union

pour la Méditerranée. Ce que l'on constate aujourd'hui n'est pas de nature à nous inciter à un optimisme démesuré puisqu'il ne s'est pas passé grand-chose depuis le sommet du 13 juillet 2008. On est grosso modo dans l'expectative avec même une perception attristée des évolutions qu'il pourrait y avoir. On se rend compte qu'il n'y avait pas de véritables fondations à ce projet. Les promoteurs ont pensé que le processus de Barcelone « toiletté » suffirait à servir de fondement à l'UPM. Ils se sont trompés. D'une part parce que le processus de Barcelone de 1995 comporte tout à la fois des choses positives et des choses négatives. D'autre part parce qu'il s'agissait de tout autre chose que d'une simple déclinaison du processus de Barcelone. »

La Plate-forme Euromed qu'est ce que c'est ?

La Plate-forme non gouvernementale Euromed est un regroupement d'acteurs de la société civile issus de l'ensemble de la région méditerranéenne et autour d'une charte de valeurs et de principes. Elle est composée de réseaux régionaux, sous-régionaux et locaux qui agissent sur le terrain de la défense des droits de l'homme, de la démocratie, la paix et la prévention des conflits, des migrants, la sauvegarde de l'environnement, l'égalité entre hommes et femmes, le développement durable, la promotion des droits économiques et sociaux, le dialogue des cultures. Elle intervient dans tous les domaines, sur tout ce qui peut concerner les relations entre la société civile organisée et l'Euro-Méditerranée.

Le Réseau Euromed France est un regroupement d'une quinzaine d'associations, qui essaie de mobiliser d'autres associations et l'opinion sur l'importance de la question méditerranéenne dans les relations internationales.

Dorothee Schmid, politologue, chercheur à l'IFRI* : L'UPM aurait-elle disparu des écrans radars et de l'agenda présidentiel ?

Cette analyse du projet d'Union pour la Méditerranée est réalisée sous l'angle de l'évolution récente de la politique étrangère française, souligne Dorothee Schmid en débutant son exposé. Le sujet est apparu pendant la campagne présidentielle au moment du discours de Toulon, prononcé par Nicolas Sarkozy en février 2007. Je continue à avoir une position extrêmement critique sur ce projet, déclare-t-elle en disant que l'UPM peut, à ce stade, être considérée comme un échec

Le grand projet présidentiel sarkozien s'inscrit sur une toile de fond d'une tradition méditerranéiste très forte en France, qui consiste à ériger la Méditerranée en une région autonome, un monde en soi, homogène au moins culturellement.

C'est une vision très française, construite essentiellement par des intellectuels français depuis le XIXe siècle, une vision contemporaine du grand projet colonial français en Méditerranée et apparue au moment de la conquête de l'Algérie.

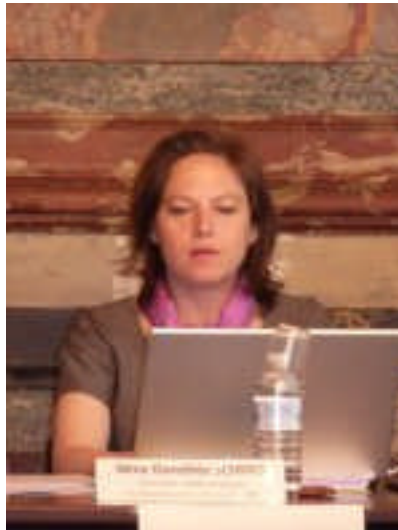
Un projet national

L'Union Pour la Méditerranée est, pour les Français, un projet national. C'est un projet présidentiel qui marque le retour des Français en Méditerranée. Le discours de Toulon, est pour moi, explique la politologue, un discours imprégné de clichés méditerranéens, qui utilise la Méditerranée comme un champ de projection de toutes les problématiques internes françaises.

Pourquoi le candidat Sarkozy a-t-il eu envie de s'aventurer en Méditerranée ? Dans la campagne électorale de 2007, ce thème méditerranéen avait plusieurs vocations.

D'abord une vocation interne, électorale. Ce discours a été prononcé à destination

d'un électorat méridional en partie d'origine pied-noir notamment, mais aussi à destination des autres immigrants d'origine maghrébine. C'est une sorte de discours de rassemblement : la Méditerranée est un thème rassembleur qui peut fédérer diffé-



Politologue et chercheur, Dorothee Schmid travaille depuis de nombreuses années sur la question de la Méditerranée.

rents segments de l'électorat français qui, d'ordinaire, ne s'agglomèrent pas facilement.

En effet les immigrants d'origine méditerranéenne n'étaient a priori pas la partie de l'électorat la mieux disposée vis-à-vis du candidat Sarkozy, dans la mesure où celui-ci avait un discours très dur sur les migrations.

Un discours de puissance

Sur le plan externe, c'est un discours de puissance, qui a vocation à lancer un nouveau discours diplomatique français. La Méditerranée sert ici de support au nouveau discours idéologique de la politique étrangère française.

Pourquoi la Méditerranée ? Parce qu'elle est traditionnellement considérée comme une arrière-cour française. L'UPM est un projet novateur et très national, qui a l'am-

bition de démontrer que la France va avoir de nouvelles méthodes d'action diplomatique sur le plan international et notamment en Méditerranée.

Et c'est enfin un discours de réhabilitation de la mémoire coloniale dans la région.

Sur le plan externe, ce projet d'UPM est aussi porteur d'une forte critique des politiques européennes en Méditerranée, qui tend à démontrer que ces politiques sont en panne et que la France peut se poser en sauveur des politiques européennes.

Trois strates historiques

Resituant le projet d'UPM dans une tradition diplomatique française, Dorothee Schmid explique qu'il est intéressant de rappeler la structuration historique du discours diplomatique français dans la région qui comporte trois strates.

La première strate est celle de la politique musulmane. Elle est très présente dans le discours diplomatique français jusque dans les années 1930. La deuxième est celle de la politique arabe, elle est née en fait au moment de la guerre d'Algérie. Puis est arrivé un discours méditerranéen, très mitterrandien.

Quand Nicolas Sarkozy est arrivé aux affaires, la plupart des analystes s'attendaient à ce qu'il soit le fossoyeur de la politique arabe de la France. Or il se trouve, précise Dorothee Schmid, que c'est un président qui a plutôt systématiquement mêlé les trois strates.

Il réhabilite très fortement le religieux dans la diplomatie. Il fait aussi de la politique arabe. Dès le début de son mandat, il s'est rendu, dans les pays de la région pour se faire entendre par les leaders arabes, qui craignaient d'être délaissés par la France après l'élection d'un président se présentant toujours comme un « ami d'Israël ».

Nicolas Sarkozy est enfin un président méditerranéen sous l'impulsion d'Henri



Roland Biache, Ghislaine Glasson Deschaumes et Dorothee Schmid.

Guaino. Cette strate méditerranéenne a une vocation très importante car elle rend le projet très populaire auprès de l'opinion publique française.

Difficultés...et blocages

Mais ce projet a des difficultés à se structurer comme projet européen, estime Dorothee Schmid. L'argent manquant, le projet a besoin des fonds européens. L'Union européenne étant une union politique, d'Etats, il va aussi falloir convaincre un certain nombre de pays, notamment les Allemands. Par ailleurs, au Sud, avec qui travailler ? Quels pays seront concernés ? Est-il possible de se tenir à l'écart de la Méditerranée orientale et de ne pas s'occuper des conflits de cette zone ?

Dorothee Schmid, se demande par quel mystère, la diplomatie française s'est finalement obstinée sur un certain nombre de points qui allaient être très objectivement des points de blocage ?

La clé du mystère, estime-t-elle, c'est la restauration du profil national, le grand projet diplomatique français. Une ambition pour laquelle il fallait tenir à tout prix jusqu'au sommet de lancement de l'UPM, le 13 juillet 2008, qui a été une vraie réussite. On a en effet réussi à faire venir tout le monde pour un sommet très impressionnant et offert une démonstration de la force de frappe diplomatique française.

Et maintenant ?

Mais on savait très bien dès le départ, affirme la politologue, et tous les ambassadeurs qui travaillaient sur le sujet le savaient, que, une fois le sommet tenu, la

Méditerranée risquait de disparaître de l'agenda du président.

« *Que reste-t-il de ce feuilleton méditerranéen ?* », s'interroge Dorothee Schmid ?

En positif, une manière de travailler entre Européens, une meilleure conscience des problématiques européennes du côté français, et un Quai d'Orsay qui défend des positions plus européennes que d'autres administrations, ce qui n'est pas du tout habituel.

En négatif, les quelques aménagements institutionnels qui ont été apportés par l'UPM ont entièrement bloqué le processus Euromed, comme cela est nettement perceptible depuis la dernière crise de Gaza.

Au final, il reste une somme de sujets sur lesquels on peut envisager de travailler en commun : les sujets d'infrastructure, mais pour lesquels on n'a pas de financement, les questions économiques et l'environnement, ce dernier sujet étant le plus consensuel.

Certaines questions de fond jusqu'ici neutres, comme le développement durable, la question alimentaire et la croissance urbaine, deviennent urgentes en Méditerranée et acquièrent une portée de plus en plus politique. Or le politique est précisément ce qui bloque la coopération euro-méditerranéenne, note Dorothee Schmid.

En même temps, une forme de Consensus pourrait précisément se dégager autour de ces nouvelles priorités politiques, en espérant que l'on parvienne à régler le problème du financement. Mais la crise financière, conclut la politologue, rend les perspectives assez sombres.

* *L'IFRI : Institut français des Relations internationales*

Lors des débats, Mme Schmid a apporté quelques éclairages complémentaires...

- Sur la Turquie

Les Turcs n'ont plus d'objection de principe sur l'UPM parce qu'ils ont compris que le projet n'est pas une révolution et n'affectera pas la candidature turque à l'UE.

Ce qui les intéresse depuis le début c'est l'adhésion. La Turquie avait parfaitement enregistré que l'UPM sous sa forme initiale, celle du discours de Toulon, était un moyen d'évacuer la question de son adhésion à l'Union. Elle a donc marchandé sa participation à l'UPM jusqu'au bout en échange d'avantages précis. Cette position tactique fut facilitée par le fait que les Français avaient une gestion très clientéliste du projet d'UPM. Pour coopter les partenaires du Sud, on a cherché tout ce qu'il fallait offrir à chacun pour les faire venir au sommet de Paris.

- Pas de politique étrangère européenne

Oui l'UPM illustre le fait qu'il n'y a pas de politique étrangère européenne. Mais, s'agissant de la Méditerranée, il convient surtout de se poser la question suivante : faut-il travailler à l'échelle de l'Europe ou à celle des Etats membres ? Ce que le feuilleton de l'UPM a montré, c'est que les diplomates des Etats membres avaient une meilleure capacité de négociation. Mais pour faire de la coopération régionale, elles ne peuvent agir seules. Les besoins de financement sont tellement importants qu'il faut agir à l'échelle européenne.

- L'impact de la crise financière

Sur le plan économique et social, l'UPM rajoute une couche de libéralisme au Partenariat euro-méditerranéen, en faisant appel aux investisseurs privés. Mais comme ceux-ci ne vont pas porter spontanément leurs capitaux sur la Méditerranée, il va falloir aller les chercher un par un avec une logique de donnant-donnant. Mais la crise financière a montré que le roi était nu en tuant ce fantasme de l'appel au privé car celui-ci a besoin de retours sur investissements à minima à moyen terme.

- La question agricole

C'est un problème très important pour l'économie régionale. Il est lié au réchauffement climatique, à la désertification potentielle et aux problèmes de gestion des ressources en eau. En germe il est porteur de la possible émergence d'une crise sociale très grave dans la zone.

Michel Tubiana, secrétaire général de la Plate-forme Euromed : Blocage total de l'Union pour la Méditerranée

C'est actuellement, un blocage total qui caractérise le processus d'Union pour la Méditerranée estime Michel Tubiana, secrétaire général de la Plateforme non gouvernementale Euromed. La naissance de ce projet fût laborieuse et laissait bien des questions en suspens. Il a été interrompu brutalement par la guerre menée par Israël à Gaza.

L'Egypte, en situation de co-présidence, notamment en raison de sa position dans le monde arabe, a donc refusé toute réunion fût-elle technique, comme d'ailleurs tous les pays arabes partenaires.

C'est ainsi que s'il a été décidé que le siège de l'UPM serait à Barcelone, les statuts du secrétariat ne sont pas rédigés et le secrétaire général comme les secrétaires généraux adjoints restent inconnus.

Quant aux projets économiques de toute nature, ils restent dans les limbes. D'une part, le blocage institutionnel n'incite pas les acteurs économiques privés à investir et, d'autre part, les budgets communautaires sont sous la responsabilité de la commission et non des deux co-présidents que sont la France et l'Egypte.

Indépendamment de la crise de Gaza, ce blocage était prévisible dès le début car le processus de lancement de l'UPM excluait l'Allemagne ou d'autres membres de l'U.E. de la même importance. Leur refus d'être mis à l'écart a contraint le gouvernement français à revoir sa copie et à intégrer l'UPM dans le processus de Barcelone, ce qui a réintroduit dans le droit commun du



Michel Tubiana, secrétaire général de la Plate-forme non gouvernementale Euromed.

partenariat Euromed mais présente aussi l'inconvénient d'une délibération collective aussi lourde qu'avant.

De plus, la volonté de mettre l'accent sur le développement économique ne pouvait s'affranchir des questions politiques lourdes qui existent. Que ce soit la question palestinienne, le conflit du Sahara ou, plus simplement, les questions de démocratie, de droits de l'Homme et de bonne gouvernance.

La prédominance donnée aux questions économiques et l'abandon au processus de Barcelone des questions politiques et de droits de l'Homme n'est pas idéologiquement neutre. C'est en fait une forme d'abandon de ces valeurs, en quelque sorte réservées au Nord de la Méditerranée, au profit des intérêts économiques des uns et des autres.

Juridiction néocoloniale ?

Il n'est pas neutre, par exemple, que, plutôt que de favoriser le rehaussement de l'Etat de droit dans l'ensemble de ces pays, on fasse le choix de la création d'une Cour d'Arbitrage, propre à l'UPM, qui aura en

charge les conflits douaniers et ceux résultant des investissements.

C'est ainsi que l'on fait renaître une forme de juridictions coloniales que l'on croyait disparues. On ne peut dire plus clairement que l'intérêt des pays du Nord de la méditerranée est avant tout la protection de leurs investissements et non le progrès de la bonne gouvernance.

Plus généralement, le développement de l'UPM, strictement limité aux questions économiques, s'inscrit dans une démarche où le partage de valeurs communes, voulu par le processus de Barcelone, disparaît au profit d'une répartition des rôles : au Nord les investissements et le savoir, au Sud les bras et les matières premières.

Discours idéologiquement marqué

Le président de la République a déjà tenu ce discours lors de son voyage en Tunisie. Mais, ce discours ne se borne pas à l'expression d'un colonialisme ancien.

Il est aussi la traduction d'une méfiance ontologique à l'égard du monde arabomusulman. Ce n'est pas un hasard, si Nicolas Sarkozy, dès son élection, réunissant les ambassadeurs de France pointait du doigt le danger, selon lui, d'un conflit entre « Islam et l'Occident ». Manière de dire qui, opposant des valeurs et des nations, rejoint le discours sur la guerre des civilisations.

Pourtant, au Sud, il y a urgence. Non seulement la situation économique et sociale ne cesse d'empirer mais, à l'exception de deux ou trois pays, la situation des droits de l'Homme ne cesse de se dégrader.

Les sociétés civiles sont de moins en moins respectées et de plus en plus contrôlées, l'Etat de droit se délite sous les coups d'élections truquées, d'état d'urgence en vigueur depuis des dizaines d'années, avec



Michel Tubiana et Jean-Philippe Milesy.

comme prétexte le terrorisme. Situations que l'Union Européenne tolère en raison de ses peurs que sont le terrorisme ou l'immigration.

Droits d' l'Homme : avancées limitées

Si la politique de voisinage a permis certaines avancées dans le rôle donné aux sociétés civiles et en fixant des objectifs déterminés aux pays partenaires, l'Union Européenne continue à accepter que les régimes les plus dictatoriaux fassent fi de leurs engagements.

La démocratie, le respect des droits de l'Homme sont pourtant des éléments d'appréciation explicitement prévus par la politique de voisinage. Il n'empêche qu'ils restent, dans la plus part des cas, lettre morte, y compris dans des domaines aussi sensibles que celui du droit des femmes.

Après un début prometteur lors de la conférence d'Istanbul, l'Egypte a réussi à faire capoter une réunion préparatoire sur ce sujet à Bruxelles, prenant prétexte de la présence de la Plateforme !

Si les diplomates européens se sont opposés à la démarche égyptienne, le résultat a été qu'aucune avancée n'a eu lieu, la journée s'étant passée à discuter de la présence de la Plateforme.

Mais point de discussion quant aux suites de la Conférence d'Istanbul sur les droits des femmes ce qui augure mal de la prochaine conférence de Marrakech sur le même sujet.

Les intérêts du Nord avant le partage de valeurs communes

Le processus de Barcelone devait permettre, au travers d'une communauté de destin, le partage des mêmes valeurs et ce, sur un pied d'égalité. L'UPM devait permettre un développement économique bénéfique aux deux parties, là encore sur un pied d'égalité.

L'attitude des pays membres de l'Union Européenne qui mettent en avant nombre de valeurs et tolèrent qu'elles soient ignorées de l'autre côté de la Méditerranée montre, qu'en réalité, les intérêts européens passent avant le partage de valeurs communes.

Valeurs universelles ?

Ce qui est ici en cause, c'est au fond le fait que les valeurs de démocratie et de droits de l'Homme sont bonnes au Nord et supportent d'être violées au Sud. Le risque est alors grand de donner à ces valeurs une force toute relative, favorisant ainsi ceux et celles qui refusent l'universalité des droits ou, plus simplement encore, s'en détournent en raison du déséquilibre que l'on observe dans leur application.

Cette région du monde implique de régler plusieurs conflits. Le règlement de la question palestinienne, conformément aux résolutions des Nations-unies, est une condition nécessaire à l'amélioration de la situation.

Mais, cela ne suffira pas à ce que l'ensemble des peuples de cette région s'approprie des valeurs qui devraient valoir de la même manière au Sud comme au Nord de la méditerranée. Pour cela, il faut une autre volonté politique. Elle fait aujourd'hui encore défaut.

Ghislaine Glasson Deschaumes, directrice de la revue *Transeuropéennes* **Des partenariats à géométrie variable**

La proposition française initiale d'Union méditerranéenne, estime Ghislaine Glasson Deschaumes, déniait toute vertu au processus de Barcelone et n'intégrait pas dans sa perspective la politique européenne de voisinage, et elle a dû être amendée.

De plus, le projet français initial disait s'inspirer de la démarche adoptée pour la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), privilégiant l'économie sur la politique..



Ghislaine Glasson Deschaumes est directrice de la revue *Transeuropéennes*.

ais, la CECA a été lancée en 1951, une fois la paix signée et établie en Europe, une paix garantie par les plans de sécurité et la relance économique assurée par les Etats-Unis. Etaient posés également, dans le cadre du Conseil de l'Europe et de la Convention Européenne des Droits de l'Homme, les principes fondamentaux des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie.

Malgré une refonte du projet de l'Union pour la Méditerranée au cours de l'année 2008, force est de constater que l'approche nationale reste prévalente, souligne Ghil-

slaine Glasson Deschaumes, avec le risque plus général d'une renationalisation de la politique européenne.

Il en découle une tension effective avec la politique européenne de voisinage, considère la directrice de *Transeuropéennes*.

La politique européenne de voisinage proposée par le président Prodi en 2003 vise à renforcer les partenariats avec les pays tiers dans des relations bilatérale tout en développant des partenariats multilatéraux qui engagent l'ensemble des pays européens et des pays partenaires.

La politique de voisinage se construit dans un rapport de centre à périphérie, une zone de stabilité, de paix et de prospérité, sans pour autant s'en donner les moyens en terme de mobilité des personnes.

Bilatéralisme...et multilatéralisme

Les plans d'actions de la politique européenne de voisinage sont un partenariat renforcé entre l'Union européenne et les pays partenaires. Ils s'appuient sur les accords de partenariat et de coopération, pour les pays de la frontière Est de l'Union, ou sur les accords d'association pour les pays du Sud de la Méditerranée.

Les premiers pays à signer des plans d'actions en 2005 furent l'Autorité palestinienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc et la Tunisie, mais aussi l'Ukraine et la Moldavie. En 2007, ce fut le tour du Liban et de l'Egypte, du Belarus, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, la Géorgie et des pays du Caucase méridional.

Avec la fédération de Russie, il existe un accord séparé, car la Russie n'a pas voulu entrer dans ce processus centre — périphérie qui est celui des plans d'actions. Les accords bilatéraux UE-pays partenaires sont complétés par des synergies régionales ou transrégionales : le Partenariat euro-méditerranéen, devenu Processus de Barcelone — Union pour la Méditerranée est le plus ancien. Il a été complété, il y a

quelques mois, par la Synergie Mer Noire, puis, tout récemment, par le Partenariat oriental. Ces initiatives nouvelles visent à créer des zones de coopération transnationales aux frontières (provisoires) de l'Europe.

Quel est le principe de base de la politique européenne de voisinage, s'interroge Ghislaine Glasson Deschaumes

D'abord la différenciation selon les pays.

Tous les pays ne souhaitent pas avancer à la même cadence vers les réformes.

D'autre part, l'aide de l'Union européenne est conditionnelle, en fonction du partage des valeurs, de l'avancée des réformes politiques, juridiques, des réformes économiques, etc.

La PEV est donc loin d'une vision homogène de la Méditerranée, puisque l'on prend en compte des différences de rythmes et de démarches et que l'on développe la logique bilatérale du partenariat.

Mais, souligne Ghislaine Glasson Deschaumes, la création de l'Assemblée parlementaire Euro-méditerranéenne et la création de la Fondation Anna Lindh représentent des ouvertures multilatérales.

Et il existe un soutien croissant aux acteurs de la société civile, et la reconnaissance pour eux d'une initiative et une autonomie plus grandes qu'auparavant.

Réformes : avancées et blocages

A travers les plans d'actions, souligne Ghislaine Glasson Deschaumes, il s'agit d'aider les pays qui sont demandeurs. Il s'agit d'un contrat, qui porte sur des réformes économiques, dont les instruments de régulation, la libéralisation des marchés, et des réformes sociales sur l'accès au travail, la politique d'emploi, l'amélioration des conditions de travail, la lutte contre la pauvreté, le développement des politiques éducatives et, l'accroissement du commerce et des échanges financiers dans la région. Les rapports publiés le 23 avril 2009 sur la politique de voisinage souli-

gnent que beaucoup des pays partenaires ont effectué énormément de réformes dans le domaine de la libéralisation des marchés, de l'uniformisation des systèmes de taxes etc., ou sur la protection des enfants, le marché du travail...

Par contre, sur les réformes politiques et juridiques, hormis le Maroc peut-être, le constat est fait du peu de progrès pour ne pas dire l'absence de progrès, y compris en Israël.

Le 19 février 2009, le Parlement européen a interpellé la Commission européenne en insistant sur le fait qu'elle doit parvenir à des résultats dans les plans d'actions concernant les réformes politiques et juridiques.

La gestion des frontières fait aussi partie des plans d'actions, puisque la Politique européenne de voisinage est étroitement articulée, pour ce qui est des questions migratoires, avec la politique intérieure de l'UE, et notamment le plan d'action de La Haye.

Autre volet, fondamental pour l'Union européenne, celui de la sécurisation des approvisionnements énergétiques et du développement des infrastructures de communication entre l'Europe et les pays partenaires. Cela comprend les autoroutes de la mer, les voies ferrées, les autoroutes aériennes et surtout les gazoducs et les oléoducs qui, à travers ces régions, que ce soit la Méditerranée, le Caucase oriental, l'Ukraine... approvisionnent les 450 millions de citoyens européens.

Les plans d'actions concernent aussi les fractures technologiques et le développement, portant notamment sur la sécurité nucléaire, la lutte contre la pollution, la bonne gouvernance environnementale, la société de l'information, le travail sur le plan solaire et sur la dépollution de la Méditerranée

Enfin, ces plans d'actions accordent assez peu d'importance au volet culturel.

Sur le plan financier

Il y a deux types de financement pour la politique européenne de voisinage, les financements nationaux et multinationaux qui représentent 95 % de 12 milliards d'euro



Des interventions et des débats intéressants suivis par une assemblée studieuse, composée de nombreux représentants de structures de la société civile. Les débats étaient animés par Jean-Philippe Milesy, délégué de Rencontres sociales.

ros sur le programme 2007 - 2013. Les 5 % qui restent sont alloués à la coopération transfrontalière.

En fait l'instrument financier européen a des priorités qui ne recouvrent pas entièrement les priorités des plans d'action, telles que promouvoir le développement durable, relever les défis communs dans le domaine de l'environnement, de la santé publique, de la lutte contre la criminalité, assurer des frontières communes et efficaces.

En regard des dispositifs de la Politique européenne de voisinage, on peut s'interroger sur les principes de gouvernance dont l'Union pour la Méditerranée devrait se doter, dès que le processus politique sera relancé. Quelle sera l'articulation possible, alors même que la logique d'une double présidence (Nord-Sud) de l'UPM est mise en avant ?

En outre, quelle est la viabilité financière de l'UPM, dont les députés européens se sont attachés à rappeler que ses projets viennent en complément des engagements financiers existants sur le Partenariat euro-méditerranéen et doivent trouver leurs propres financements.

Manque de vision stratégique

En conclusion, Ghislaine Glasson Deschaumes rappelle la position du Parlement européen affirmée en février 2009. Le Parlement note par exemple le manque de

vision stratégique et d'objectifs clairs à propos du Partenariat oriental et de la Synergie mer Noire et de la nouvelle Union pour la Méditerranée. Il rappelle que les projets de l'Union pour la Méditerranée ne doivent pas entamer les ressources disponibles pour d'autres projets du processus de Barcelone.

Dans le même temps, il insiste sur l'acquis politique du processus de Barcelone et réinscrit la question israélo palestinienne au cœur de l'évolution générale du processus de Barcelone - Union pour la Méditerranée. Et il continue d'affirmer que toute avancée sur un accord de coopération renforcé avec Israël fera l'objet d'un examen extrêmement attentif au Parlement.

Aujourd'hui, le processus politique du Processus de Barcelone - UPM est bloqué. Sur le site internet de la Commission européenne, le calendrier du partenariat euro-méditerranéen pour 2009 est vide, remarque Ghislaine Glasson Deschaumes.

Il est manifeste, conclut la directrice de la revue *Transeuropéennes*, que les réalités politiques de la région ont été sous-estimées lors de la mise en place de l'UPM. Ce sont elles qui bloquent aujourd'hui la mise en place des instances nouvelles de l'Union pour la Méditerranée et qui, plus largement, jettent une nouvelle ombre sur l'avenir du Partenariat euro-méditerranéen.

« L'UPM, un recul par rapport à la société civile »

Animés par **Jean-Philippe Milesy**, délégué de *Rencontres Sociales*, les débats qui ont suivi les différents exposés, ont permis aux intervenants d'apporter des éclairages complémentaires, et d'aborder certains points qui ne l'avaient pas été dans leurs propos liminaires. Ils ont également permis à différents acteurs de la société civile, par ailleurs membres du réseau Euromed France de porter en débat leurs propres observations.

Pour **Giovanna Tanzarella**, déléguée générale de la Fondation René Seydoux, on a évacué le politique de l'UPM pour se focaliser sur des projets concrets. Et la déléguée générale de la Fondation Seydoux de s'interroger : l'UPM ne représente-t-elle pas un recul par rapport aux mécanismes de concertation qui s'étaient peu à peu mis en place entre la Plate-forme et la Commission européenne et les différentes présidences de l'Union européenne depuis la mise en œuvre du processus de Barcelone ?

Réponse ambivalente de **Michel Tubiana** : « L'objet même de l'UPM est un recul par rapport à la société civile. Il est clair que ce ne sont pas nos associations qui vont intervenir sur des projets d'implantation de fermes solaires ou de dépollution de la Méditerranée ou autres ». Le recul est manifeste, reconnaît le secrétaire général de la Plate-forme dans l'exemple du blocage du suivi de la conférence d'Istanbul sur les droits des femmes (voir page 5) puisque c'est sa coprésidence qui a permis à l'Égypte d'empêcher que la société civile soit partie prenante de cette conférence. Mais dans le même temps, ajoute-t-il, « du côté de l'ambassadeur de la France auprès de l'UPM ou de la présidence française, on nous assure que la place de la société civile est acquise et que le statut de la Plate-forme reste inchangé ». Le président de la Plate-forme a été invité à la confé-



Ghislaine Glasson Deschaumes et Dorothée Schmid.

rence de juillet et il le sera aux prochaines conférences ministérielles. A cette présentation diplomatique, on peut cependant ajouter une vision plus « chagrine » : « tout cela n'est qu'une caution car nous ne servons strictement à rien dans ce processus. Nous n'avons aucune prise sur la politique de l'Union pour la Méditerranée à l'inverse de ce que nous pouvions dire par exemple sur les contrats qui étaient passés avec les Etats du sud et leur société civile. C'est un vrai recul, nous sommes là pour faire joli dans le décor. Sur un autre registre, cela n'a rien changé pour ce qui est de notre insertion dans les institutions, mais cela nous a sans doute rapprochés du Parlement et de la Commission européenne dont la vision est pour le moins critique vis-à-vis de cette initiative française d'UPM ».

Répondant à une question sur la situation de la société civile dans un certain nombre de pays du Sud, **Michel Tubiana** déplore que, dans un certain nombre de pays, les organisations de la société civile soient obligées de passer leur temps à se défendre elles-mêmes au détriment de leurs tâches et activités naturelles. L'objectif de ces gouvernements, c'est d'ailleurs de les empêcher d'être utiles.

Les choses n'ont pas avancé et on ne sent pas la volonté politique de les faire avancer, on constate même de vrais durcissements, observe Michel Tubiana avant d'expliquer : le bureau du programme « droits de l'homme », qui a été ouvert sur la Syrie, l'Algérie et la Tunisie se situe... à Paris.

S'agissant du Maroc, la situation est paradoxale. Il y a à la fois des atteintes à la liberté d'expression et de la torture. Mais par rapport aux autres pays, c'est celui où les jeux de rapport de forces font qu'il y a en même temps des avancées, ne serait-ce par exemple que sur la situation des femmes, qu'il serait erroné de ne pas prendre en compte. Même si elle n'est pas parfaite, la Moudawana est

une loi importante.

En complément à cette réponse, **Ghislaine Glasson Deschaumes** rappelle qu'il y a eu, ces dernières années, une prise de conscience du fait que les politiques extérieures de l'Union devaient davantage impliquer les citoyens. En février de cette année, le Parlement a souligné l'importance de maintenir les acquis du processus de Barcelone et notamment de maintenir et même de sécuriser la participation de la société civile à l'intérieur des institutions européennes en parallèle au renforcement de la dimension parlementaire.

« Que le Parlement le dise, c'est une chose, que la Commission le fasse en est une autre » objecte **Giovanna Tanzarella**, qui souhaite que la Plate-forme demande à être consultée en amont de la définition des politiques.

Les priorités et les objectifs de l'UPM, comme ceux des partenariats ou de la politique de voisinage sur les échecs desquels elle s'est construite, ne se confondent-ils pas avec les priorités des pays du Nord, lesquelles n'ont rien à voir avec les priorités de pays du Sud (qui sont l'emploi, le développement économique et la libre circulation), ajoute **Jean-François Courbe** de la CGT.

Autre remarque de la salle. L'UPM repose sur deux erreurs originelles, l'absence de toute dimension politique et le fait de l'avoir calquée sur le schéma de la CECA en oubliant les différences de contexte. Cela ne renvoie-t-il pas à l'inachèvement de la construction européenne et à l'absence

« Une impuissance plus qu'une puissance »

d'une véritable politique étrangère européenne ?

S'agissant d'incohérences, **Ghislaine Glasson Deschaumes** observe que l'on a un cas d'école à propos d'Israël, avec les positions radicalement opposées de la Commission et de la présidence tchèque, la seconde étant hostile à toute forme de conditionnalité politique imposée à Israël. Si l'on avait une politique extérieure de l'Union, fait-elle remarquer, ce type d'absurdité serait impossible.

Avant de s'interroger : sur quelle bases, cette politique extérieure serait-elle définie ? Sur la Méditerranée, on a des décalages abyssaux entre la perception des pays d'Europe centrale et orientale et celle d'une partie des Etats membres les plus anciens. Il faudra du temps et beaucoup de mobilisation de la société civile pour parvenir à surmonter ce hiatus historique et de dépasser ce cliché : Les gens du Sud ne sont pas tous des islamistes et des intégristes.

Sur un autre registre, elle constate que si les politiques nationales ont plus de leviers politiques, elles ne disposent pas de leviers financiers. Tous les pays européens sont aujourd'hui en retrait sur les politiques de



Jean-François Courbe.

fantasme de puissance sans puissance. Comment les états membres se positionnent par rapport à cette montée des intégrismes religieux et identitaires ? S'interroge **Sophie Dimitroulias**, vice-présidente de la l'association des femmes de l'Europe méridionale (AFEM) et administratrice de la Plate-forme Euromed.

Et de dénoncer le danger, observé dans certains programmes, d'un glissement sémantique vers un relativisme culturel qui est l'exact opposé souvent du respect des droits fondamentaux au nom des différences des cultures et des traditions.

Dorothee Schmid se dit préoccupée par le fait que l'on semble avoir intégré la théorie du choc des civilisations.

Et s'il y a montée des intégrismes, précise-t-elle, ce n'est pas à cause de la crise financière, mais du fait de la crise de la légitimité politique.

Elle observe au passage que la Méditerranée reste encore un peu à l'écart de la mondialisation. C'est un monde encore assez fermé même s'il l'est moins depuis le processus de Barcelone.

A propos de la montée des intégrismes, **Ghislaine Glasson Deschaumes** fait remarquer qu'il n'y a pas que l'intégrisme musulman. En même temps que l'on renationalise le politique, on ouvre la porte à une sorte de coalition et même à

une certaine radicalité des religions.

Sophie Dimitroulias regrette que la conditionnalité politique ne soit bien souvent pas respectée en dépit des articles qui sont souvent de mises dans les accords d'association.

C'est aux élus du Parlement européen, aux acteurs de la société civile et aux collectivités qui sont des partenaires fondamentaux de la politique de voisinage, qu'il appartient d'agir pour que cette conditionnalité politique devienne effective, estime **Ghislaine Glasson Deschaumes**.

Répondant à une question sur les Balkans et la Turquie, la directrice de *Transeuropéennes* explique que les Balkans sont dans la Méditerranée. Pourtant, une fois de plus, on continue à les scinder en petits morceaux dans des sphères de coopération qui ne leur permettent pas de se rassembler.

Problème : quelle sera la représentation de la Turquie ? Et celle des pays des Balkans qui ne font pas partie des Etats membres mais dont certains sont en voie d'accession et ont d'ores et déjà accès aux instruments financiers sans avoir pour autant voix au chapitre de la décision ?

Est-on passé du bilatéral au multilatéral ? demande **Giovanna Tanzella**. Pour **Ghislaine Glasson Deschaumes**, le multilatéral est inscrit dans la politique de voisinage depuis le début. Très présente dans les relations avec la Turquie, essentielle pour la question des approvisionnements énergétiques, la synergie mer Noire a été lancée avant le partenariat oriental, qui réunit les pays du Caucase méridional, l'Ukraine, le Belarus et la Moldavie. Les priorités de ce partenariat sont exactement les mêmes que celles, globales, de la politique de voisinage.

Mais ce partenariat oriental est situé dans une région très sensible que la Russie considère comme étant une zone d'influence prioritaire pour elle.



Philippe Jahshan et Yacine Saadi.

coopération. Le drame, c'est que s'il faut repenser ces politiques nationales pour les replacer dans un cadre régional, il faut le faire à travers une impuissance plutôt qu'à travers une puissance. L'UPM, c'est un

Gilles Manceron, historien : La nécessité de revisiter l'histoire en dehors de toute instrumentalisation et en toute indépendance

Paix et conflits dans l'espace méditerranéen, le sujet est essentiel quand on parle du développement, de la coopération, des échanges et des relations dans l'espace méditerranéen, estime l'historien Gilles Manceron.

Peut-on en effet développer ces échanges, s'interroge-t-il, sans parler des problèmes qui se posent dans cet espace, des conflits qui se sont produits hier, et des conflits actuels, des conflits d'aujourd'hui ?

Dans son propos, l'historien a développé ce point de vue.

Il me semble, a expliqué Gilles Manceron, que faire abstraction, vouloir ne pas poser la question des conflits du passé et de la manière de les régler, en les évoquant de telle manière que cette question puisse être abordée plus sereinement par les anciens protagonistes, empêche de développer durablement les relations entre les deux rives de la Méditerranée ou entre différents pays de la Méditerranée.

De la même façon, pose problème à mon sens, dit l'historien, le fait de ne pas parler des conflits actuels, de ne pas avancer vers le règlement de conflits présents, qui perdurent, même si on a un peu tendance à les oublier et à faire comme s'ils n'existaient plus.

Ne pas oublier

Et l'historien de s'interroger. Les difficultés de mise en place de l'Union pour la Méditerranée ne relèvent-elles pas en partie de cette volonté de faire abstraction des conflits d'hier et des conflits d'aujourd'hui, de faire l'impasse sur ces deux questions ? Evoquant un point de vue du géographe Yves Lacoste donné lors d'une conférence à Alger, Gilles Manceron souligna que pour

celui-ci, « *l'Union pour la Méditerranée est une mauvaise idée et les pays du Sud n'auront pas à gagner grand-chose à ce projet* ». Un projet dans lequel ils seront finalement appelés à jouer un rôle de gen-



Gilles Manceron, historien.

darme contre l'immigration clandestine.

Comme le géographe, l'historien considère que les problèmes géopolitiques les plus graves sont ceux de la Méditerranée orientale où le conflit israélo-palestinien a des implications sur tout le Moyen-Orient et sur toute la région.

Toutefois, ajoute-t-il, au Maghreb la situation n'est pas vraiment paisible, le conflit du Sahara occidental ayant entravé la construction de l'Union maghrébine.

N'est-il pas vain de vouloir développer quelque chose de solide et de durable en faisant abstraction des conflits d'hier et d'aujourd'hui ?

On ne peut pas non plus faire abstraction dans l'espace méditerranéen du contentieux historique qui est né des deux siècles qui viennent de s'écouler. Le XIXe et le XXe, ont été marqués par le phénomène de domination coloniale de l'Europe sur les pays du Sud de la Méditerranée. Celle-ci

s'est achevée par les indépendances dans la seconde moitié du XXe siècle. Elle a laissé un certain nombre de traces, dans les esprits et les pratiques.

La question israélo-palestinienne

Et il y a les conflits d'aujourd'hui qui perdurent. Le principal, c'est celui du Proche-Orient, entre la Palestine et Israël.

Cette question est comme en panne et on n'a pas l'impression, au Sud de la Méditerranée, que l'Europe prenne quelque initiative que ce soit pour promouvoir une évolution positive de son règlement.

En fait, l'Europe est empêtrée par rapport à cette question israélo-palestinienne, dans sa propre histoire marquée par le nazisme et la destruction des juifs d'Europe. L'histoire allemande n'est pas la seule concernée car si ce génocide a été possible, c'est parce que le nazisme a rencontré un certain nombre de complicités, dans les différents pays occupés.

Cette question de l'antisémitisme est une question importante de l'histoire européenne, et on a l'impression que, faute de porter un regard véritablement critique, sur ce sujet, l'Europe est comme paralysée par cette question du Proche-Orient.

Car ce problème laissé quasi en friche empoisonne non seulement les relations entre les pays du Proche-Orient, la situation au Proche-Orient, mais également l'ensemble des rapports euro-méditerranéens.

Cependant si le conflit du Proche-Orient est le principal conflit de la zone, celui qui a le plus de conséquences, il n'est pas le seul. Demeurent le litige frontalier entre la Syrie et la Turquie et les contentieux entre le Liban et la Syrie, ravivés par l'assassinat de Rafic Hariri sans parler du Sahara ou du conflit chypriote qui n'est toujours pas réglé.

Revisiter l'histoire coloniale

Est-ce qu'on doit être obsédé par l'existence de ces conflits, conflits d'hier et conflits d'aujourd'hui ? Je ne le pense pas, dit Gilles Maceron. L'argument qui renvoie aux générations présentes et à venir, pensons à elles, développons des programmes éducatifs, économiques et de développement, a sa validité. Reste qu'une impasse complète n'est pas pensable et ne peut pas aboutir à des résultats si on ne s'attèle pas aussi à ces dossiers, à ces conflits d'hier et d'aujourd'hui.

Le président Chirac a dit un jour : « *un pays se grandit en regardant en face les pages sombres de son passé* ». S'il a appliqué cette belle idée au passé français de la seconde guerre mondiale, en faisant son discours du Vel d'Hiv en juillet 1995 sur les responsabilités françaises de l'époque, on ne peut pas dire qu'il ait appliqué ce principe à la question des relations méditerranéennes et à cette question du passé colonial. C'est sous sa présidence que, en février 2005, fut votée la loi qui présentait la colonisation comme une œuvre positive.

Déni latent de notre univers mental

Il semble qu'il y a une espèce de déni latent de notre univers mental, tout particulièrement sur notre passé colonial. Mais ne pas parler de cela, ne pas revisiter cette histoire nous conduit à une forme d'impasse.

L'opinion est divisée sur cette question. Une partie est attachée aux idées d'une œuvre coloniale positive et civilisatrice. Une autre partie pense le contraire

Au niveau des autorités politiques, on est confronté à des gestes contradictoires. En 2007, Nicolas Sarkozy qui a lancé l'Union pour la Méditerranée a, lors de sa campagne électorale, cultivé le thème du « refus de la repentance ». Mais, quelques mois plus tard, en décembre 2007, lors de son voyage en Algérie, il a pris conscience que l'on pouvait difficilement défendre la notion d'œuvre positive dans des discours adressés aux Algériens.

Difficile, dans ces conditions, que les opinions des deux rives soient en phase sur ces questions historiques liées à la colonisation.

Ni repentance, ni excuse, ni culpabilisation excessive

Je ne pense pas que le concept de repentance sur ces questions soit véritablement pertinent car il renvoie à une problématique morale qui ne correspond pas à ce que l'on peut attendre de la part d'un Etat sur la question des responsabilités de ses institutions.

Il s'agit plutôt de reconnaître, de regarder les choses en face, de revisiter les discours d'hier tenus cette institution, la République française par exemple, et de les qualifier, sans anachronisme, sans juger. Pour dire que les choses ont changé, que l'on ne pense plus ainsi et que l'on ne continue pas dans cette voie.

Si on peut parler en Europe, de la réconciliation franco-allemande, d'un dépassement des conflits de la première moitié du XXe siècle dans l'Europe d'aujourd'hui, c'est parce que les opinions publiques sont à peu près en phase par rapport à la qualification d'un certain nombre d'événements comme le nazisme ou la seconde guerre mondiale. Le discours sur le nazisme entendu par un lycéen allemand et celui entendu par un lycéen français sont à peu près convergents.

Je ne pense pas non plus que l'idée d'excuse, de pardon, soit vraiment adaptée. Faire une déclaration sur le mode moralisateur ne permet pas de tourner la page.

Tout cela doit être abordé sans obsession et sans culpabilisation excessive parce que l'histoire européenne ne se réduit pas à la page coloniale, loin de là. Car l'histoire européenne est riche par bien des aspects. Il y a une nécessité d'aborder en toute indépendance, en toute liberté, ces pages d'histoire. Il y a aussi besoin de revisiter cette histoire de manière indépendante et en dehors de toute instrumentalisation politique. C'est pour cela que le travail des historiens est particulièrement utile.

Quels ajouts lors des débats

- Revisiter l'histoire de la part des Etats comme de la société civile

Il est nécessaire de revisiter l'histoire de la Méditerranée orientale. Il reste d'ailleurs bien des questions à soulever concernant cette zone.

Certaines concernent la Turquie. Les relations entre la Grèce et la Turquie restent problématiques même si elles se sont renouvelées au niveau des Etats parce qu'il n'y a pas eu ce travail de reconnaissance qui est nécessaire à propos d'épisodes comme les massacres dans la mer Noire de Grecs de l'Helléspont ou de la côte anatolienne au début du siècle.

Il y a des dossiers qu'il faut rouvrir et l'absence de regard sur ces questions décrédibilise non seulement le discours des Etats mais aussi celui des sociétés civiles qui seront envoyées dans leur en-but pour une sorte d'inconséquence.

Car la question du deux poids deux mesures revient vite dans les discussions avec les pays du Sud

- Le choc des civilisations

Il y a un travail à mener sereinement, en l'absence de toute culpabilisation excessive car l'histoire européenne ne se réduit pas à la colonisation. C'est même un phénomène qui est périphérique à l'histoire française et qui est de l'ordre du retour en arrière par rapport à une certaine évolution qui allait dans le sens de l'unification, avec des hauts et des bas, des avancées et des retours en arrière, d'une société démocratique, républicaine.

La colonisation et l'espace colonial ont été un peu un refuge des valeurs et de la France de l'Ancien Régime, avec le pouvoir sans limite des militaires souvent ou des administrateurs, qui étaient des petits monarques dans leur circonscription.

C'est un phénomène qui est donc périphérique qui ne doit pas cacher les évolutions intéressantes de la société européenne ou française, des évolutions qui ne se sont pas produites ailleurs : distinction temporelle et spirituelle, l'autonomisation des universités, etc. ...

Ce travail d'historien qui est à mener est nécessaire. Mais dans le même temps, on doit continuer à avancer sans être obsédé par cette question.

Catherine Wihtol de Wenden, directrice de recherche au CNRS : Un besoin de visas à entrées multiples, Mobilité plus que migration...

Un espace Euro-méditerranéen, explique Catherine Wihtol de Wenden, a été défini dans le cadre de l'Union européenne par les accords et le processus de Barcelone 1995 - 2005. La logique de cet espace est alors marquée par l'idée de la libre circulation des marchandises posée comme une alternative à la libre circulation des personnes, mais aussi par le développement du dialogue pour la paix et la sécurité, du dialogue des cultures, et les questions du développement économique.

En fait, observe la chercheuse, les accords de Barcelone, abordaient déjà la question migratoire.

Deux manques

Ces accords, et leur mise en œuvre souffrent de deux manques, selon elle. D'une part, la question du Proche-Orient n'est pas prise en compte. Par ailleurs, les pays de la rive Sud ne se sont pas appropriés les objectifs de Barcelone, qui sont vécus comme une charge définie par les pays du Nord.

Les différents projets Euro-méditerranéens, y compris l'Union pour la Méditerranée, ont, toutefois, essayé d'associer davantage les pays de la rive Sud à l'élaboration des contenus.

Initialement, il avait été envisagé d'inclure le débat sur l'émigration dans l'Union pour la Méditerranée. C'est une question importante qui se traduit concrètement par la demande incessante de visas chaque fois qu'un responsable politique de la rive Nord va dans un pays du Sud.

Mais, on s'en est tenu à un contenu technique, qui concerne essentiellement l'eau et l'environnement.

Cependant, on peut considérer comme un progrès, par rapport au processus de Barcelone, que désormais tous les pays du pourtour méditerranéen soient inclus, à l'exception de la Libye, dans ce débat sur la migration qui est un enjeu essentiel de l'Euro-Méditerranée.

Les leçons de l'Union européenne

Sur un plan historique, rappelle Catherine Wihtol de Wenden, lors de la construction européenne, à chaque étape, la question



Catherine Wihtol de Wenden,
directrice de recherche au CNRS.

des mobilités a été prise en compte après les accords de partenariats.

La libre circulation a été décidée en 1968, bien après la signature du traité de Rome qui ignorait la question des migrations

La Grèce est entrée en 1981, l'Espagne et le Portugal en 1986, et n'ont obtenu la libre circulation qu'en 1992.

Seuls Malte et Chypre, petits pays, ont obtenu la liberté de circulation, d'installation et de travail au moment de leur adhésion en 2004.

Toutefois, plusieurs pays d'Europe centrale et orientale, la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, la Slovaquie, ont obtenu la liberté de circulation dès 1991, la Bulgarie en 2000, la Roumanie en 2001 avant leur entrée dans l'Union européenne. En revanche, ils n'ont pas encore la liberté de travail. Seuls, certains pays européens comme le Royaume-Uni, l'Irlande ou la

Suède, ont donné la liberté de travail aux nouveaux entrants à partir de 2004. Pour les autres Européens de l'Union, c'est un processus complexe qui dépend de la décision de l'Europe des 15.

Des accords bilatéraux surtout

Pour les autres migrants, ce sont surtout des accords bilatéraux qui s'appliquent. L'Italie a souscrit des accords avec l'Albanie surtout pour une immigration saisonnière. D'autres pays ont conclu des accords avec des voisins de la rive Sud qui sont pourvoyeurs de main-d'œuvre.

On est dans le bilatéral et aucun dispositif Euro méditerranéen n'a été engagé dans le cadre de la définition d'une politique migratoire avec le Sud.

Les pays du Sud, très demandeurs de la liberté de circulation, sont très divisés entre eux. Ils sont dans un rapport de concurrence et de conflictualité avec leurs voisins pour essayer de donner la meilleure image d'eux-mêmes vis-à-vis des pays du Nord.

Mais, il n'existe pas de plate-forme unifiée de revendications sur la question des migrations, pas de mobilisation pour l'ensemble de la rive Sud de la Méditerranée sur la question.

En réalité, sur ces questions de migration, les systèmes sont extrêmement différents, complexes et diversifiés.

Le thème de la liberté de circulation est pourtant un thème central si l'on veut progresser dans le dialogue euro méditerranéen.

Garde-frontières de l'Europe

La revendication essentielle des pays de la rive Sud de la Méditerranée, c'est moins la migration que la mobilité. Ils sont eux-mêmes devenus, des pays d'émigration, mais aussi, malgré eux d'immigration et de transit. L'Afrique subsaharienne traverse l'Algérie ou le Maroc dans l'espoir de pouvoir rentrer dans l'espace européen.

Ces pays deviennent les garde-frontières de l'Europe. Ils sont confrontés à des gens qui sont bloqués sur leur territoire et qui survivent autour de la migration dans un statut qui est souvent extrêmement précaire, clandestin, sans pouvoir aller plus loin, un peu comme on en a à Sangatte en France.

Ce que revendiquent ces pays c'est plus de fluidité de circulation des personnes et de plus grandes facilités pour l'accès au marché du travail

Mais pour l'instant, il n'existe pas beaucoup de signes encourageants en la matière. Ainsi, le gros des gens qui n'ont pas la possibilité de venir légalement, viennent clandestinement.

Une population disponible pour la migration

Dans ce contexte extrêmement difficile, les pays du Sud continuent à avoir un agenda migratoire. Beaucoup de pays du Sud ont un ministère des migrations. Avec une sorte de diplomatie à distance par immigrés interposés qui vont plaider, dans les pays de la rive Nord de la Méditerranée, la cause migratoire, mais aussi la cause Euro-méditerranéenne.

Il faut rappeler, dit encore Catherine Wihtol de Wenden, que la moitié de la population des pays du Sud de la Méditerranée a moins de 25 ans et que, dans certains pays, le taux de chômage dépasse 30 %. Dans ce contexte, jusqu'en 2030, il existe un stock d'une population très disponible pour la migration.

La migration, c'est aussi beaucoup de transferts de fonds. Ils représentent parfois la quatrième ou la cinquième source de devises pour des pays comme le Maroc ou la Tunisie. Et il y a beaucoup de réseaux transnationaux qui concernent l'économie des entreprises ou qui sont matrimoniaux, culturels, associatifs, civiques, qui fonctionnent de part et d'autre de la Méditerranée. Aujourd'hui, il y a donc un véritable espace Euro-méditerranéen migratoire. Et la revendication essentielle des pays du Sud porte sur des facilités pour les visas à entrées



Catherine Wihtol de Wenden et Jean-Philippe Milesy.

multiples, des possibilités accrues de mobilité pour les jeunes et plus de souplesse dans le système protectionniste européen en matière d'emploi.

Plus de mobilité, moins d'installations

Toutes ces revendications pourraient être envisagées dans le cadre d'un partenariat renforcé avec la rive Sud.

Mais la dimension sécuritaire avec laquelle sont envisagées les migrations sur la rive Sud de la Méditerranée conditionne les migrations. Si le dialogue se construisait dans de meilleures conditions avec le Sud, on aurait beaucoup plus de mobilité et moins d'installations définitives.

C'est la précarité du séjour qui fait l'installation définitive. C'est quand les gens sont en situation irrégulière, qu'ils s'installent. Quand ils peuvent circuler, il y a beaucoup plus de mobilité. Plus encore s'ils peuvent miser sur le développement de leur pays.

De fait, la question migratoire est imbriquée, note Catherine Wihtol de Wenden, dans un ensemble de questionnements, notamment ceux sur l'évolution de la situation politique économique et sociale et les progrès de la démocratie sur la rive Sud de la Méditerranée.

Dans un contexte d'une crispation sur la question de la liberté de circulation des personnes, de politiques migratoires de plus en plus sécuritaires dans l'espace européen, ces conditions font que la situation devient plus difficile.

Précisions apportées en cours de débat

- Qui décide de quoi ?

Il avait été prévu, depuis le traité d'Amsterdam en 1997, que les questions migratoires et du droit d'asile feraient l'objet d'une communautarisation à compter du traité de Lisbonne. Le processus devait être progressif, commencer en 1999 et s'achever en 2004.

Le traité de Lisbonne, qui devait acter ce processus de communautarisation, n'étant pas entré en vigueur, on est resté dans une situation intermédiaire, avec un pacte européen sur l'immigration et l'asile, qui n'a pas la même valeur juridique qu'un traité.

Ce pacte de 2008, comporte cinq points, dont deux relèvent du sécuritaire pur : (lutte contre l'immigration clandestine et contrôle renforcé des frontières).

Pour l'instant, les Etats restent souverains en matière de décision sur les questions migratoires. Mais ils demandent à la Commission de prendre des décisions concernant la politique migratoire. De son côté, le Parlement européen prend de plus en plus d'initiatives en la matière (cf la directive relative aux centres de rétention en attendant les reconductions à la frontière).

C'est là un système néfaste car l'immigration est l'expression de décisions d'abandon de souveraineté, souvent mal vécues par les Etats et par une partie de l'opinion publique, qui peut-être instrumentalisée au profit de politiques migratoires sécuritaires.

On est un peu dans un système à 180°. D'un côté, on dit : il faut entrouvrir les frontières. L'Europe vieillit et elle a besoin d'immigration dans un certain nombre de secteurs. Après le tout sécuritaire, le livre vert européen a ainsi développé l'idée qu'il fallait entrouvrir les frontières et qu'il ne fallait pas uniquement se focaliser sur l'idée d'une immigration zéro. Sur la politique d'immigration à l'échelon européen, on est donc à la fois dans le sécuritaire tout en essayant d'ouvrir les frontières.

On est donc dans un double processus confus qui est le passage de l'intergouvernemental à la communautarisation d'un côté, et de l'autre côté le passage de l'immigration zéro, à une entrouverture des frontières timide mais qui fait partie du discours officiel de l'Europe.

Dégradation préoccupante de l'environnement en Méditerranée

Voici quelques-unes des considérations que la société civile française soumet aux candidats aux élections européennes sur des enjeux majeurs dans la région euro-méditerranéenne.

Pierre Marie Grondin, directeur de Programme Solidarité Eau.

Depuis plusieurs années, il y a eu superposition d'accords internationaux (plan d'action pour la Méditerranée en 1975, convention de Barcelone en 1976, charte européenne de l'eau en 1990, partenariat Euro-med en 1995), tout un ensemble de dispositifs qui se sont intéressés à l'amélioration de l'environnement de la Méditerranée. Pourtant, ce que l'on constate actuellement, c'est qu'il y a une dégradation de cet environnement particulièrement dans l'Est de la Méditerranée et une légère amélioration à l'Ouest de la Méditerranée. Quelles initiatives pour une mise en application des accords qui ont été passés dans



Pierre-Marie Grondin.

ce domaine-là ?

Des initiatives, comme par exemple « Horizon 2020 », adoptée en 2005 par l'ensemble des ministres européens de l'environnement, prévoit une résolution totale, d'ici 2020, du problème de la pollution industrielle et urbaine en Méditerranée. Elle est très importante dans le Sud-Est où 75 % des effluents en Méditerranée ne sont pas traités dans cette zone.

Autre question sur le stress hydrique. En Méditerranée, les quantités d'eau disponible sont relativement limitées. Il y a une concurrence très forte qui va s'affirmer de

plus en plus quant à l'usage de l'eau, concurrence qui risque de se faire au détriment des plus défavorisés.

Actuellement, 82 % de la consommation d'eau concerne l'agriculture. Est-ce qu'on doit chercher plus de ressources ou travailler sur les demandes pour arriver à un ré-équilibre des usages entre industrie, tourisme, agriculture et population...

Par ailleurs il est envisagé d'énormes projets en Méditerranée, sur le Nil, transfert des eaux de la mer Rouge vers la mer Morte...

On peut s'interroger sur la pertinence de ces projets pharaoniques sensés résoudre les problèmes d'eau en Méditerranée.

Enfin, la convention sur la désertification est une convention très importante qui a été paraphée par de nombreux Etats, mais sa mise en application n'avance guère. Or, on sait que le salut de cette zone viendra pour une partie de la mise en application de cette convention sur la désertification.

*Suite de la page 13
(exposé de Catherine Wihtol de Wenden)*

De son côté, le Conseil de l'Europe n'a qu'un rôle limité, notamment dans la réflexion sur les questions de droits de l'homme et de diversité culturelle. Il a joué un assez grand rôle dans le débat européen sur la diversité des cultures. Il est une sorte de garde-fou qui s'intéresse plus au vivre ensemble qu'à la question des flux migratoires qui, pour l'essentiel, est décidée par les Etats, mais à Bruxelles

- La Méditerranée, ligne de fractures

La Méditerranée est devenue l'un des plus vastes cimetières du monde. C'est une des plus grands lignes de fractures du monde (sur les plans politiques, économiques, démographiques...).

C'est pourquoi d'ailleurs la mobilité serait un enjeu essentiel, parce que les hommes sont toujours allés là où il avait des richesses. Ce qui avait pour effet d'atténuer les écarts.

Le rôle des acteurs de la société civile



Catherine Wihtol de Wenden,
directrice de recherche au CNRS.

C'est vrai que dans ce dialogue euro-méditerranéen, la société civile a et joue déjà un grand rôle. Il y a beaucoup d'associations de migrants, qui sont des associations civiques. S'intéressant à la question du développement, elles se sont réinvesties comme migrants acteurs du développement dans un contexte difficile avec parfois une double ambiguïté.

Du côté de la Commission, le développement est une sorte d'exutoire à des politiques de reconduction et de recours. On a souvent du mal à l'échelon européen à

dissocier la question du développement et la question du retour, y compris du retour forcé, ce qui constitue un très grand handicap à une version sereine du développement en la matière.

Du côté des pays du Sud, les acteurs du développement agissent dans un contexte compliqué avec, en toile de fond, des obstacles, de la corruption et le fait que la vie associative soit une façon de faire de la politique faute de pouvoir en faire dans un contexte complètement démocratique.

- Sur la question de la crédibilité

Quand on mêle des discours sur le développement et sur l'Europe des droits de l'homme et que, dans le même temps, on a une politique essentiellement sécuritaire sur la rive Sud de la Méditerranée en matière de mobilité des personnes, on a du mal à être crédible sur la rive Sud.

Or, la question des migrations est un des enjeux clés qui gênent la sérénité du dialogue entre la rive Nord et la rive Sud de la Méditerranée.

« Egalité des genres et droits fondamentaux des femmes »

Mme Sophie Dimitroulias, Vice présidente de l'association des Femmes de l'Europe Méridionale (AFEM), Administratrice de la Plate-forme non gouvernementale Euromed

Aujourd'hui, la crise économique fait peser le risque d'une aggravation sérieuse de la pauvreté, de l'exclusion sociale, du chômage, des inégalités et discriminations multiples, des violences justifiées au nom des intégrismes de toute sorte, qui frappent déjà très durement les femmes, la moitié de la population de l'Europe et du monde. Dans ce contexte, l'Union européenne (UE) et ses États membres sont placés devant un défi sans précédent: celui de sauvegarder, appliquer de manière effective et promouvoir l'«acquis européen» en matière de libertés et droits fondamentaux, notamment de droits sociaux et d'égalité des genres, dont toutes les personnes bénéficient sur le territoire européen et qui est essentiel à la cohésion et à la justice sociale; et ce, sans sacrifier ce riche acquis à des considérations d'urgence ou d'opportunité, dont le coût serait grand pour les générations futures.

À cet égard, quelle sera la détermination politique du futur législateur européen à l'échelle des politiques intérieures comme extérieures de l'UE ? Voilà la question cruciale qui se pose du point de vue du mouvement des femmes. Il y va de la légitimité de l'UE aux yeux de ses citoyen-e-s comme du reste du monde, en particulier, en cette Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (2010)...

L'égalité des genres occupe une place prééminente au rang des valeurs et droits fondamentaux universels qui sont aux fondements de notre identité démocratique européenne. L'obligation impérieuse s'impose, en vertu des traités internationaux et européens, tant à l'UE et à ses institutions, qu'à ses États membres et partenaires, d'éliminer les inégalités dont sont victimes les femmes et de promouvoir l'égalité des genres, en droit et en fait, dans tous les domaines, y compris celui de sa politique extérieure dont font partie le Partenariat Euro-méditerranéen (PEM) et la Politique



Sophie Dimitroulias.

Européenne de Voisinage (PEV). Cela constitue une condition sine qua non des processus de démocratisation et de développement des sociétés euro-méditerranéennes.

Quelles seront les initiatives du législateur européen pour enrichir les droits sociaux qui sont le corollaire de l'égalité des genres, comme la protection de la maternité et la conciliation entre vie familiale et professionnelle ?

Quelles seront ses initiatives pour lutter contre toutes les formes de violences dont les femmes et les filles sont victimes sur le territoire européen, telles les crimes d'honneur, les mutilations génitales, les mariages forcés, les violences conjugales et domestiques, la polygamie, etc., et pour assurer qu'aucune raison culturelle, religieuse ou de quelque nature que ce soit ne puisse justifier de telles violations flagrantes de leurs droits fondamentaux ?

Quelles seront ses initiatives pour éliminer les injustices, inégalités et discriminations graves et multiples dont sont victimes les femmes migrantes, la grande majorité ignorée des personnes migrantes dans l'espace Euro-méditerranéen et pour promouvoir leurs droits humains et leur intégration dans la société ?

L'égalité des genres reste lettre morte dans le Partenariat Euromed. Si une importance prioritaire lui est accordée, nul n'ignore qu'elle en constitue la «pomme de discorde». Les États partenaires ne semblent pas prendre au sérieux leurs engagements de promouvoir les droits universels des femmes, depuis la Déclaration de Barcelone (1995) jusqu'au Sommet de Barcelone+10 (2005), à la Conférence Ministé-

rielle d'Istanbul sur «le renforcement du rôle des femmes dans la société» (2006) et au Sommet de Paris sur la Méditerranée (2008).

Nous sommes gravement préoccupées de constater que dans les États partenaires du Sud les violations des droits humains des femmes sont aggravées, comme le déplorent les institutions internationales. En dépit de ces violations qui découlent des législations et pratiques nationales, la clause de conditionnalité démocratique des accords d'association reste inappliquée et n'aboutit pas à leur suspension. L'absence de volonté politique est générale quant il s'agit de procéder à la levée des réserves à la CEDAW, à la ratification de son Protocole additionnel et à sa mise en œuvre effective. Le Plan d'action de la Conférence d'Istanbul n'est pas suivi de réformes sur le terrain, faute de mécanismes efficaces d'application, de contrôle, et d'une garantie effective de participation de la société civile.

De plus, les tentatives récentes d'exclusion de la société civile du processus politique du Partenariat, en l'occurrence à l'occasion de la réunion des experts chargés du suivi du Plan d'action de la Conférence d'Istanbul tenue le 13 octobre 2008 à Bruxelles, ainsi que l'incertitude quant à la tenue de la Conférence de suivi d'Istanbul, à Marrakech à l'automne prochain, accroissent nos préoccupations.

La société civile demande donc instamment aux parlementaires européens de peser sur les États partenaires pour qu'ils agissent conformément aux traités internationaux et européens, en particulier la CEDAW; pour qu'ils intègrent la dimension du genre dans toutes les politiques et programmes de l'UE, du PEM /Union pour la Méditerranée et de la PEV et pour qu'ils renforcent la mise en œuvre du cadre d'action d'Istanbul; pour qu'ils abrogent enfin les accords bilatéraux entre les États membres de l'UE et leurs États partenaires du Sud dont les dispositions en matière de statut personnel et familial, portent atteinte aux droits humains et sont contraires à l'égalité des genres en tant que valeur universelle.

« Rouvrir l'espace Euromed comme espace humain et culturel »

Giovanna Tanzarella, déléguée générale de la Fondation René Seydoux

Voici tout d'abord deux éléments de contexte, qui vont plutôt dans le bon sens.

Premier élément : la culture est considérée désormais par les institutions européennes comme une composante essentielle à tous les

niveaux de la politique extérieure de l'Union européenne y compris dans les politiques de développement. La dimension culturelle fait donc partie intégrante de la politique extérieure de l'Union européenne. C'est un élément pour nous très positif.

Deuxième élément positif. En ce moment l'Europe réfléchit à travers une vaste consultation des acteurs de terrain à la définition d'une stratégie culturelle euro-méditerranéenne. C'est une décision issue de la réunion des ministres euro-méditerranéens de la Culture qui s'est tenue à Athènes en mai 2007.

C'est très positif. Même si on ne sait pas où cela va mener, cette vaste campagne de consultation des opérateurs de terrain peut être considérée pour l'instant comme étant plutôt une bonne méthode de travail.

En revanche, on peut observer que les dispositifs institutionnels qui sont mis au service de la culture dans le cadre euro-méditerranéen, ont été et sont encore insuffisants ou défailants par rapport aux besoins du secteur culturel.

Le Partenariat euro-méditerranéen, et plus précisément la déclaration de Barcelone ont marqué l'entrée de la dimension culturelle dans les relations euro-méditerranéennes. C'était prometteur. Depuis, l'Europe a créé une fondation qui s'appelle la Fondation Anna Lindh pour le



Giovanna Tanzarella.

dialogue entre les cultures qui est très jeune encore mais qui jusque là n'a pas fait la preuve de son efficacité par rapport aux besoins des acteurs du secteur culturel.

Quant à l'Union pour la Méditerranée, dans sa version initiale, elle ne prévoyait aucun volet culturel. Depuis, il y a eu le lancement très récent d'un conseil culturel de l'UPM, assez mystérieux pour l'instant, qui constituerait une sorte de Think Tank, une instance dont les objectifs et les buts ne sont pas très clairs mais qui s'inscrit dans une dynamique très franco-française.

On est très loin de ce qu'on pourrait imaginer comme dispositif au service des acteurs culturels de l'échange entre les deux rives de la Méditerranée.

Les institutions sont donc pour l'instant extrêmement défailtantes et incapables de répondre aux demandes et aux besoins des sociétés.

Au chapitre des défis que nous aimerions voir portés au niveau du Parlement européen, le plus pressant concerne le thème essentiel de la mobilité des hommes et des femmes, de la circulation des personnes dans l'espace euro-méditerranéen.

En effet, on a créé des dispositifs institutionnels, on a lancé des politiques nouvelles dans l'Euro-Méditerranée.

Mais, parallèlement, la politique européenne des visas qui concerne l'ensemble de l'Europe, l'espace Schengen en particulier et chacun des Etats, va à l'encontre de la construction d'un espace commun de vie, d'échange et de travail en commun entre les femmes et les hommes de l'espace euro-méditerranéen.

Sur le plan culturel, c'est une catastrophe absolue, comme d'ailleurs sur tous les plans, et en particulier du point de vue des droits humains et des droits politiques.

S'il est une bataille sur laquelle il faut impérativement concentrer les efforts et la parole des acteurs politiques en alliance avec les acteurs de la société civile, c'est bien celle qui vise à obtenir une autre politique de l'accueil des étrangers en Europe et à multiplier les dispositifs de circulation des personnes.

La question n'est pas seulement de savoir accueillir celles et ceux qui viennent ici pour des raisons diverses, c'est aussi de permettre des allées et venues dans l'espace Euromed.

En d'autres termes, la question essentielle que posent le monde associatif et le monde culturel est celle de la réouverture de la Méditerranée à la circulation des hommes et des femmes.

Un des moyens serait de faciliter l'octroi de visas à entrées multiples. Il faut se souvenir que les visas n'ont pas toujours existé. Nous aimerions que tout soit mis en œuvre pour qu'on rouvre l'espace Euromed comme espace humain et culturel.

Brochure réalisée par **ARIA-NORD**



Agence Régionale
d'Information Alternative
14, place Faidherbe
59100 Roubaix

contact@aria-nord.fr
http://www.aria-nord.fr

Tél : 03 20 75 41 89
Fax 03 20 75 20 45
Courriel : contact@aria-nord.fr

Brochure éditée par le Réseau Euromed France

C/O Solidarité Laïque

22, rue Corvisart 75013 Paris

Téléphone : 00 33 (0) 1 45 35 13 13

Télécopie : 00 33 (0) 1 45 35 47 47

Courriel : euromedfrance@solidarite-laique.asso.fr